

**Nombre de Conseillers****En exercice : 27****Présents : 23****Votants : 25**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 26 janvier 2024 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

**Présents :**

Jean-René JAOUEN, Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Pernelle TOREST, Joël BIGNON, Bruno PICAUD, Frédéric LAURENT, Patrick BERTRAND, Anita ALLAIN-LE PORT, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Béatrice VAN DER GUCHT, Christian LE DANTEC (à partir de 19h10), Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Nadège CORSO, Jean-François SERAZIN, Didier VAUTRIN.

**Ont donné procuration :**

Eveline PINOIT à Nadine LE MARHOLLEC, Séverine MULLER à Anita ALLAIN-LE PORT, Patrick OURY à Nadège CORSO

**Excusée :**

Brigitte FALLOT, Sophie BODIN

**Secrétaire de séance :** Pernelle TOREST.

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le

ID : 056-215600081-20240206-03\_2024-DE

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelle pas d'observation et est donc arrêté.

**03/2024) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992 et l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) a imposé la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les communes de plus de 3.500 habitants. Ce débat doit avoir lieu dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget par l'assemblée délibérante.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a complété les règles relatives au DOB. Celui-ci doit faire l'objet d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui doit être transmis au Représentant de l'Etat dans le Département.

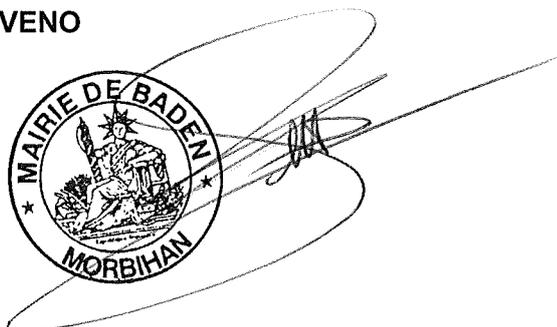
Vu l'information de la commission des finances, tourisme et activités économiques en date du 22 janvier 2024,

Considérant l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, qui indique qu'il est pris acte du débat d'orientation budgétaire « par une délibération spécifique »,

Le Conseil municipal de prend acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2024 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires joint en annexe du présent bordereau.

**Fait à BADEN, le 06 février 2024**

**Le Maire,  
Patrick EVENO**



# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

## 2024

### COMMUNE DE BADEN

#### Sommaire

#### Préambule

#### La conjoncture économique Les orientations budgétaires

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le

ID : 056-215600081-20240206-03\_2024-DE

#### BUDGET PRINCIPAL

- FONCTIONNEMENT
  - Recettes
  - Dépenses
  - Autofinancement
- DETTE
- INVESTISSEMENT
  - Recettes
  - Dépenses

#### BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES MOUILLAGES

#### Préambule

L'article 107 de la loi NOTRe a complété les règles relatives au débat d'orientations budgétaires. Ainsi, pour les communes d'au moins 3 500 habitants et les EPCI, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet du budget.

Les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet du budget.

**Les lignes directrices du budget 2024 s'articuleront autour de grandes orientations soit :**

- Prendre les dispositions nécessaires pour lutter ou s'adapter au dérèglement climatique ;
- Protéger et mettre en valeur l'environnement et notre patrimoine ;
- Poursuivre les études préalables à la réalisation des grands projets de la mandature.

- **Maîtriser l'évolution des fonctionnement (inflation décembre 2023 : 3,8%)**
- **Maîtriser la dette communale ;**
- **Effectuer un prélèvement sur la section de fonctionnement suffisant afin de financer un maximum d'opérations d'investissement ;**
- **Appliquer la nouvelle nomenclature comptable M57.**

## LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

### CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

L'économie mondiale reste en proie aux difficultés liées à l'inflation et à des perspectives de croissance faible. En 2023, la croissance du PIB a été jusqu'à présent plus forte que prévu, mais elle est désormais en train de se modérer, sur fond de resserrement des conditions financières, de croissance atone des échanges et de fragilisation de la confiance des entreprises et des consommateurs. Les risques de divergence à la baisse par rapport aux prévisions à court terme demeurent prédominants et pourraient tenir notamment à l'aggravation des tensions géopolitiques, par exemple en raison de l'évolution du conflit qui a éclaté à la suite des attaques terroristes du Hamas contre Israël, ainsi qu'à un impact plus important que prévu du durcissement de la politique monétaire. Côté positif, la croissance pourrait aussi être plus vigoureuse si les ménages dépensent une plus grande partie de l'épargne excédentaire accumulée pendant la pandémie.

2.7 %

Projection de croissance du PIB mondial en 2024

3.0 %

Projection de croissance du PIB mondial en 2025

3.8 %

Projection d'inflation globale dans la zone OCDE en 2025

### La croissance mondiale restera modeste

La croissance mondiale devrait être de 2.9 % en 2023 puis fléchir à 2.7 % en 2024. À mesure que l'inflation continuera de refluer et que les revenus réels s'amélioreront, l'économie mondiale devrait croître de 3 % en 2025. La croissance mondiale reste fortement dépendante des économies d'Asie, en croissance rapide.

### ZONE EURO

Les dernières prévisions de la Commission européenne, parues le 15 novembre, font état de révisions à la baisse des prévisions de croissance pour la zone euro pour 2023 (0,6% soit -0,2 pp par rapport aux estimations de juillet) et 2024 (1,2% soit -0,1 pp).

Par comparaison avec les projections de septembre 2023, la croissance du PIB en volume a été révisée à la baisse, de 0,1 point de pourcentage pour 2023 et de 0,2 point de pourcentage pour 2024, mais reste inchangée pour 2025.

### LA CONJONCTURE ECONOMIQUE FRANÇAISE

En 2023, avec une inflation encore élevée (+5,2 % en 2023 comme en 2022) et un contexte marqué par la forte remontée des taux d'intérêt directeurs de la BCE, la croissance du PIB serait de 0,9 %.

L'année 2024 serait l'année de la baisse de l'inflation (3,3 % en moyenne annuelle) mais la croissance resterait modeste (0,8 %) en raison de la pleine matérialisation des effets des hausses des taux d'intérêt directeurs.

Selon notre évaluation, l'effet de la politique monétaire amputerait la croissance du PIB de -0,9 point en 2024 (après -0,4 point en 2023). La seconde moitié de l'année 2023, mais surtout l'année 2024, seraient celles du retournement de la courbe du chômage, ce dernier passant de 7,2 % actuellement à 7,9 % à la fin de l'année prochaine dans un contexte de hausse marquée de la population active due à la mise en place de la réforme des retraites. La faible croissance de l'activité et le rattrapage partiel des pertes de productivité passées auraient raison du fort dynamisme de l'emploi observé ces dernières années.

Après une année 2022 marquée par une contraction du pouvoir d'achat, les ménages verraient à nouveau leur revenu réel augmenter en 2023 et 2024, poussé encore cette année par les créations d'emplois, les revenus du patrimoine et le soutien fiscal, et l'année prochaine par la hausse des salaires réels. Malgré la réduction des mesures budgétaires exceptionnelles, le déficit public resterait à 4,8 % du PIB en 2023 et 2024 en raison principalement d'une croissance atone qui pèserait sur les rentrées fiscales.

Le PIB en	2022	2023	2024
France	2.5	0.9	1.4

### PROJECTION DU COÛT DE L'ENERGIE

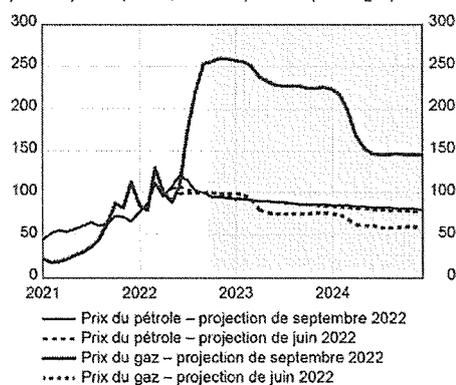
Évolution du prix de l'électricité en 2024 : hausse de 10 % prévue ! Le 01 février 2024, le prix du kWh connaîtra une nouvelle envolée de 10 %. Concrètement, une telle augmentation représentera 178 € supplémentaires sur la facture d'un ménage consommant 7700 kWh par an.

## Récentes évolutions du prix du kWh d'électricité

Année	Prix du kWh	Évolution du prix du kWh	Prix de abonnement annuel	Facture annuelle
Février 2024	0,25 €	+10 %	155 €	2080 €*
Août 2023	0,2276 €	+10 %	149,96 €	1902 €
Février 2023	0,2062 €	+19 %	143,71 €	1731 €
Février 2022	0,1740 €	+10 %	136,14 €	1476 €
Février 2021	0,1582 €	+2 %	127,79 €	1346 €
Février 2020	0,1546 €	+3 %	121,68 €	1312 €

**Graphique 1 : Trajectoire de référence attendue des prix du pétrole et du gaz : comparaison des prévisions de septembre et juin 2022**

(en euros par baril pour le pétrole, en euros par MWh pour le gaz)



Source : Eurosysteme, projections Eurosysteme sur fond bleuté.

## LES EFFETS DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

2023 est une année où les collectivités ont continué à subir les effets de l'inflation : augmentation des prix de l'énergie et des prix dans le BTP. Un élément pèse sur les collectivités locales, alors qu'il est favorable pour les ménages, c'est l'augmentation de la masse salariale, puisque les traitements des fonctionnaires ont augmenté deux fois, en 2022 puis en 2023.

Un premier élément de contexte qui pèse, ce qui fait qu'on estime l'augmentation des dépenses locales en 2023 à peu près à 6%, ce qui est beaucoup plus rapide que pendant les 20 ans qui ont précédé.

Deuxième élément, en termes de recettes cette fois, l'inflation a un effet positif, pas pour les propriétaires mais pour les collectivités, c'est que la taxe sur les propriétés bâties évolue au moins comme la hausse des prix, donc 7,1% en 2023.

L'inflation pèse un peu sur tout le monde en dépenses, mais elle n'a pas les mêmes effets en recettes. La situation reste à peu près maîtrisée globalement, même s'il peut y avoir des situations difficiles localement, par exemple si une commune a été obligée de renégocier ses contrats de fourniture d'énergie à l'été 2023.

### Deux effets contradictoires en 2024

On a le sentiment que sur le plan des finances locales, la situation sur l'année 2024 devrait se stabiliser. On va toucher sans doute à une forme

de creux, qui va nous ramener à ce qu'était la situation en 2018, qui n'était pas mauvaise chose en soi. En revanche il y a des enjeux en face de nous qu'on n'identifiait pas en 2018, c'est la transition écologique, la lutte contre ou l'adaptation au réchauffement climatique, donc c'est tout ce qui est adaptation des bâtiments, développement des mobilités collectives... Il y a là un vrai enjeu de comment on va faire et comment on le finance.

### Hausse des coûts de l'énergie et inflation :

Charges à caractère général hors énergie soumises à l'inflation

Hausses des coûts de l'énergie

Impact importante sur la CAF Brute

**Hausse du coût des matières sur les coûts d'investissement et sur les délais :** impact importante sur le montant et le cadencement des investissements.

**Hausse des coûts de l'énergie et inflation :** fléchage des subventions sur les investissements « verts » (en lien avec le dérèglement climatique).

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DONNEES FINANCIERES RETROSPECTIVES Recettes de fonctionnement 2018-2023

		2018	2019	2020	2021	2022	2023
013	Atténuations de charges	51 692,19 €	137 414,28 €	177 894,95 €	204 437,11 €	213 673,55 €	79 434,20 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	513 716,58 €	574 226,21 €	372 091,78 €	446 682,93 €	446 358,47 €	487 810,18 €
73	Impôts et taxes	3 195 940,71 €	3 205 380,62 €	3 331 320,88 €	3 448 308,56 €	3 683 615,15 €	3 891 060,23 €
74	Dotations, subventions et participations	766 776,10 €	742 467,82 €	730 613,66 €	732 662,64 €	725 021,27 €	811 498,40 €
75	Autres produits de gestion courante	163 074,35 €	171 312,14 €	173 092,04 €	732 556,79 €	344 245,25 €	170 381,73 €
76	Produits financiers	3,10 €	7,64 €	11,14 €	5,87 €	6,47 €	4,20 €
77	Produits exceptionnels	81 567,29 €	423 357,93 €	281 713,79 €	31 807,45 €	137 001,02 €	242 887,95 €
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 772 770,32 €</b>	<b>5 254 166,64 €</b>	<b>5 166 738,24 €</b>	<b>5 596 461,35 €</b>	<b>5 549 921,18 €</b>	<b>5 683 076,89 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 016,17 €	53 952,92 €	131 372,49 €
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>34 016,17 €</b>	<b>53 952,92 €</b>	<b>131 372,49 €</b>
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>4 772 770,32 €</b>	<b>5 254 166,64 €</b>	<b>5 166 738,24 €</b>	<b>5 630 477,52 €</b>	<b>5 603 874,10 €</b>	<b>5 814 449,38 €</b>

### Dépenses de fonctionnement 2018-2023

		2018	2019	2020	2021	2022	2023
011	Charges à caractère général	772 265,34 €	879 950,66 €	904 971,85 €	963 845,74 €	987 708,75 €	1 031 182,15 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 785 640,43 €	1 890 556,27 €	1 969 272,64 €	2 146 042,75 €	2 332 336,07 €	2 556 035,71 €
014	Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 303,00 €	5 320,00 €	46 642,00 €
65	Autres charges de gestion courante	571 604,97 €	654 302,02 €	628 288,07 €	659 285,93 €	657 778,33 €	706 791,29 €
66	Charges financières	159 039,28 €	139 588,05 €	124 608,72 €	122 157,09 €	113 392,97 €	82 243,34 €
67	Charges exceptionnelles	101 003,20 €	3 116,31 €	269 258,55 €	836,13 €	781,13 €	156,31 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 670,57 €	294,31 €	337,00 €
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 389 559,22 €</b>	<b>3 567 513,31 €</b>	<b>3 896 399,83 €</b>	<b>3 897 141,21 €</b>	<b>4 097 611,56 €</b>	<b>4 429 387,80 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 686,38 €	733 734,02 €	541 485,34 €	616 354,99 €	656 152,17 €	856 205,16 €
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>300 686,38 €</b>	<b>733 734,02 €</b>	<b>541 485,34 €</b>	<b>616 354,99 €</b>	<b>656 152,17 €</b>	<b>856 205,16 €</b>
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 690 245,60 €</b>	<b>4 301 247,33 €</b>	<b>4 437 885,17 €</b>	<b>4 513 496,20 €</b>	<b>4 753 763,73 €</b>	<b>5 279 592,96 €</b>

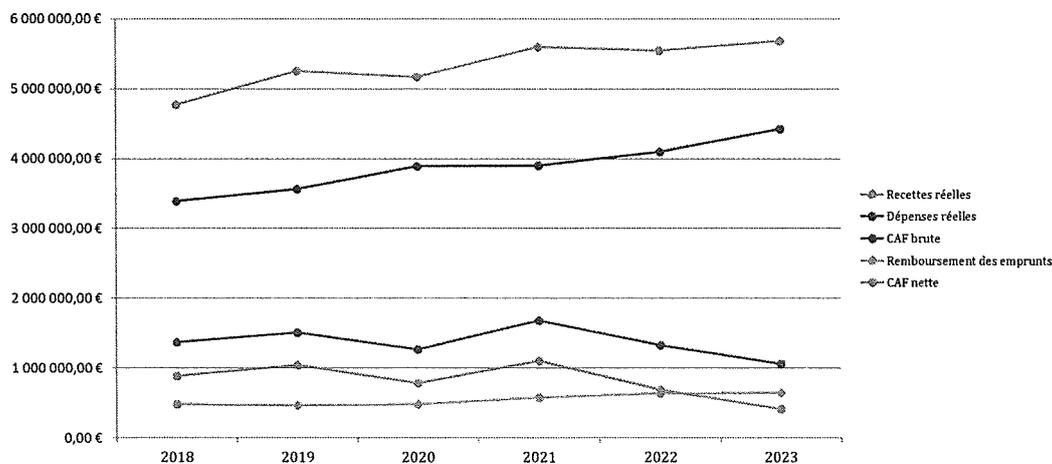
### Autofinancement brut et net 2018-2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	4 772 770,32 €	5 254 166,64 €	5 166 738,24 €	5 630 477,52 €	5 603 874,10 €	5 814 449,38 €
Dépenses de fonctionnement	3 690 239,60 €	4 301 247,33 €	4 437 885,17 €	4 513 496,20 €	4 753 763,73 €	5 279 592,96 €
<b>Résultat de l'année</b>	<b>1 082 530,72 €</b>	<b>952 919,31 €</b>	<b>728 853,07 €</b>	<b>1 116 981,32 €</b>	<b>850 110,37 €</b>	<b>534 856,42 €</b>
Capacité d'autofinancement brute	1 375 717,10 €	1 509 588,33 €	1 270 338,41 €	1 686 287,71 €	1 330 557,38 €	1 063 701,09 €
Remboursement capital emprunts	481 935,00 €	465 492,00 €	485 148,00 €	580 145,00 €	638 001,00 €	646 231,00 €
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>893 782,10 €</b>	<b>1 044 096,33 €</b>	<b>785 190,41 €</b>	<b>1 106 142,71 €</b>	<b>692 556,38 €</b>	<b>417 470,09 €</b>
% remboursement CAF par la dette	35 %	31 %	38 %	34 %	48 %	61 %
Capital restant dû	4 101 092,82 €	3 619 158,12 €	4 153 666,23 €	5 668 518,35 €	5 088 373,01 €	4 450 372,43 €
Désendettement année CAF	3 ans	2 ans, 5 mois	3 ans, 3 mois	3 ans, 4 mois	3 ans, 10 mois	4 ans, 2 mois

La CAF Brute reste supérieure :

- à 15 % de RRF

- à l'objectif de 950 K€ minimum

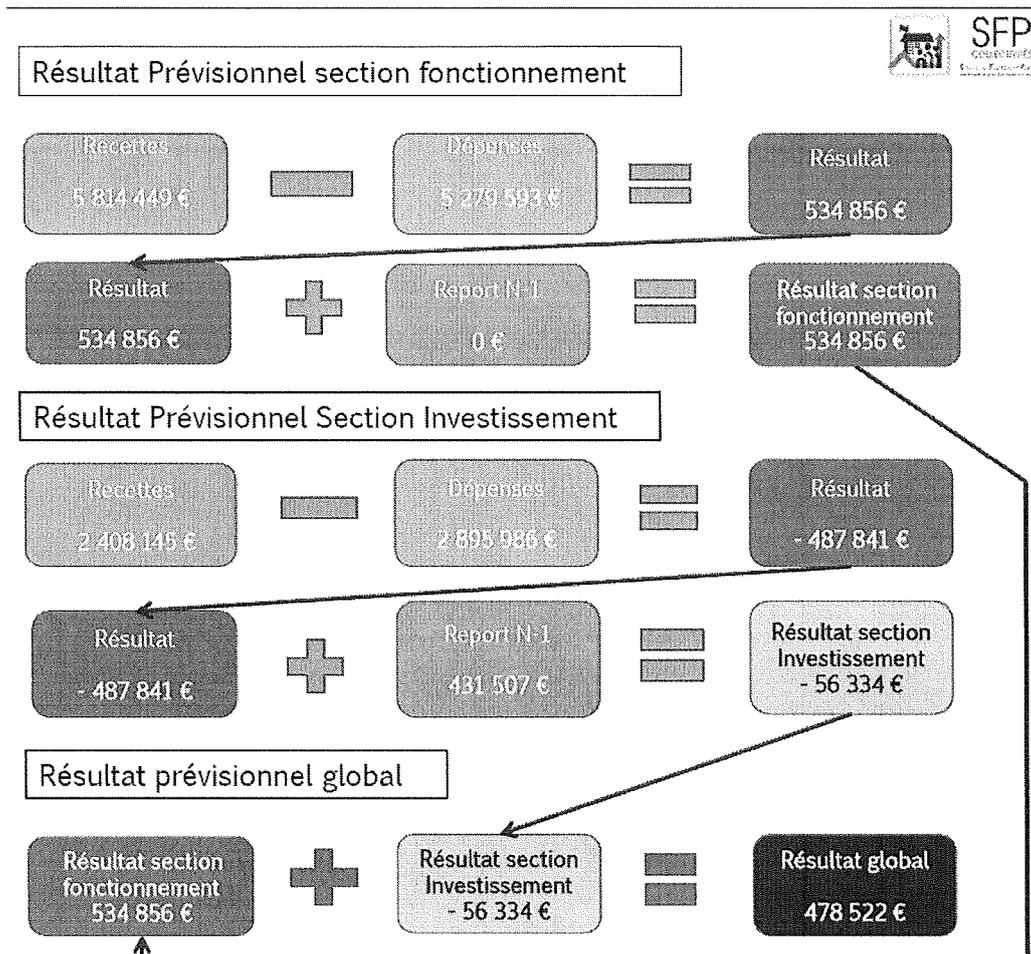


## COMPTES ADMINISTRATIFS PRÉVISIONNELS

SECTION FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	CHAPITRES	BUDGET 2023	CA PROVISoire		CHAPITRES	BUDGET 2023	CA PROVISoire
011	Charges à caractère général	1 262 382	1 031 182	013	Atténuations de charges	175 400	79 434
012	Charges de personnel	2 675 902	2 556 036	70	Produits de service	483 000	487 810
014	Atténuations de produits	46 701	46 642	73	Impôts et taxes	3 928 067	3 891 060
65	Autres charges de gestion courante	717 347	706 791	74	Dotations et participations	765 595	811 498
66	Charges financières	93 000	82 244	75	Autres produits de gestion	170 305	170 382
67	Charges exceptionnelles	1 150	156	76	Produits financiers	6	4
68	Dotations aux provisions	4 000	337	77	Produits exceptionnels	46 677	242 888
042	Opérations d'ordre	528 508	856 205	78	Reprises provisions semi-budgétaire	0	0
022	Dépenses imprévues	26 637	0	042	Opérations d'ordre	0	131 373
023	Virement à la section investissement	213 423	0				
	<b>Sous-total</b>	<b>5 569 050</b>	<b>5 279 593</b>		<b>Sous-Total</b>	<b>5 569 050</b>	<b>5 814 449</b>
	<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>0</b>	<b>534 856</b>		<b>Report N-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 569 050</b>	<b>5 814 449</b>		<b>TOTAL</b>	<b>5 569 050</b>	<b>5 814 449</b>

SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	CHAPITRES	BUDGET 2023	CA PROVISoire		CHAPITRES	BUDGET 2023	CA PROVISoire
13	Subventions d'investissement	0	0	13	Subventions d'investissement	746 396	258 124
20	Immobilisations incorporelles	252 014	65 542	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 295 092	1 291 667
204	Subventions d'équipement versées	296 242	193 939	16	Emprunts et dettes assimilées	1 941 094	1 530 000
21	Immobilisations corporelles	1 411 550	426 186	20	Immobilisations incorporelles	0	0
23	Immobilisations en cours	2 528 457	1 468 046	21	Immobilisations corporelles	0	619 000
26	Participations et créances rattachées	10 005	0	23	Immobilisations en cours	0	0
45	Investissement sous mandat	0	0	45	Investissement sous mandat	0	0
16	Emprunts et dettes assimilés	649 100	610 901	021	Virement de la section de fonctionnement	213 423	0
020	Dépenses imprévues	8 652	0	024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0
040	Opérations d'ordre	0	131 372	040	Opérations d'ordre	528 508	856 205
041	Opérations patrimoniales	0	0	041	Opérations patrimoniales	0	0
	<b>Sous-total</b>	<b>5 156 020</b>	<b>2 895 986</b>		<b>Sous total</b>	<b>4 724 513</b>	<b>2 408 145</b>
	<b>Déficit N-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>Excédent N-1</b>	<b>431 507</b>	<b>431 507</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 156 020</b>	<b>2 895 986</b>		<b>TOTAL</b>	<b>5 156 020</b>	<b>2 839 652</b>

## SYNTHESE DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023



### LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le budget communal pour 2024 va s'appuyer sur les objectifs ci-après :

#### Action sociale, enfance, jeunesse :

- Consolider les actions en faveur des jeunes (participation au forum jobs d'été), de l'enfance et des parents (projet de construction d'une Maison d'assistants maternels) ;
- Poursuivre le dispositif « Bourse aux permis.

#### Logement, urbanisme :

- Finaliser la révision du Plan local d'Urbanisme qui a reçu un avis favorable des commissaires enquêteurs ;
- Faciliter l'accès au logement en favorisant un habitat diversifié, notamment à travers le Bail Réel Solidaire (réaménagement du secteur du presbytère) ;
- Continuer la réflexion sur l'aménagement du centre bourg, en prenant en compte l'étude réalisée par le CAUE, et les réserves foncières existantes ;
- Soutenir la construction d'un domicile partagé (aide à la pierre).

#### Sécurité des personnes et des biens :

- Continuer la mise en place de formations de première destination de la population ;
- Répondre aux besoins en déplacements alternatifs (réalisation de voies piétonnes et cyclables) en lien avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) et assurer l'entretien du réseau existant.

#### Environnement, développement durable :

- Poursuivre la gestion différenciée des espaces verts afin d'intégrer la lutte contre le réchauffement climatique ;
- Finaliser la mise en place d'une chaudière biomasse mutualisée entre l'école, la Maison d'assistants maternels et l'espace enfance, dans le cadre de la transition énergétique ;
- Poursuivre la pratique de l'éco-pâturage sur des terrains communaux ;
- Poursuivre les actions proposées dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale en partenariat avec le Parc Naturel Régional ;
- Encourager le développement de la végétalisation de l'espace public en s'appuyant sur une démarche volontaire des habitants du centre bourg.

#### Développement économique :

- Consulter et soutenir les entreprises Badennoises sur leurs souhaits de développement, avec la participation du comité consultatif "Entreprendre à BADEN" ;
- Favoriser l'installation et le développement d'entreprises locales, notamment avec les cellules économiques du parc d'activités de Toulbroche ;
- Maintenir les relations avec GMVA pour favoriser l'installation d'entreprises au sein de NAUTIPARC.

#### Activités sportives et culturelles :

- Poursuivre et finaliser les études pour la construction d'un équipement sportif ;
- Développer l'offre culturelle et sportive et soutenir les acteurs locaux en la matière.

#### Relations avec les habitants :

- Finaliser la conception d'un nouveau site internet ;
- Installation d'un nouveau panneau lumineux d'information dans le bourg.

#### Finances :

Le projet de budget 2024 s'appuie sur :

- Une évolution de la masse salariale prenant en compte le Glissement Vieillesse Technicité ;
- Un contrôle strict des autres dépenses de fonctionnement ;

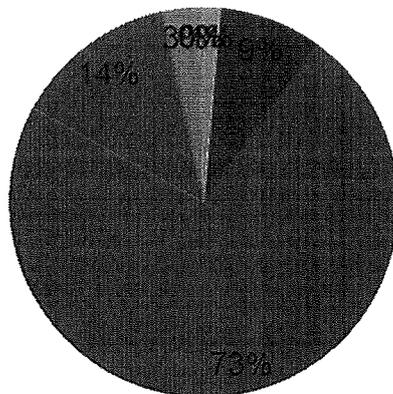
- Une épargne brute nécessaire au financement de futurs investissements ;
- Une stabilisation des autres recettes de fonctionnement ;
- Des taux d'imposition inchangés. Cependant, une augmentation de 60% de la taxe d'habitation des résidences secondaires a été décidée ;
- La recherche systématique de cofinancements pour les projets communaux ;
- Une gestion de la dette maîtrisée ;
- Une maîtrise des consommations de l'énergie en en raison de la forte augmentation de coût en 2024.

**DONNEES FINANCIERES PROSPECTIVES**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

		2024	2025	2026	2027
013	Atténuations de charges	80 215,55 €	81 004,71 €	81 801,76 €	82 606,78 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	487 810,18 €	487 810,18 €	487 810,18 €	487 810,18 €
73	Impôts et taxes	4 174 028,20 €	4 284 010,74 €	4 397 756,41 €	4 515 357,88 €
74	Dotations, subventions et participations	778 969,42 €	761 484,37 €	745 009,19 €	729 470,70 €
75	Autres produits de gestion courante	172 085,53 €	423 806,38 €	425 544,43 €	427 299,86 €
76	Produits financiers	4,20 €	4,20 €	4,20 €	4,20 €
77	Produits exceptionnels	20 008,06 €	5 250,00 €	5 500,00 €	5 250,00 €
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 713 121,14 €</b>	<b>6 043 370,57 €</b>	<b>6 143 426,16 €</b>	<b>6 247 799,59 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	131 372,49 €	131 372,49 €	131 372,49 €	131 372,49 €
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>131 372,49 €</b>	<b>131 372,49 €</b>	<b>131 372,49 €</b>	<b>131 372,49 €</b>
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>5 844 493,63 €</b>	<b>6 174 743,06 €</b>	<b>6 274 798,65 €</b>	<b>6 379 172,08 €</b>

**Recettes réelles de l'année 2024**

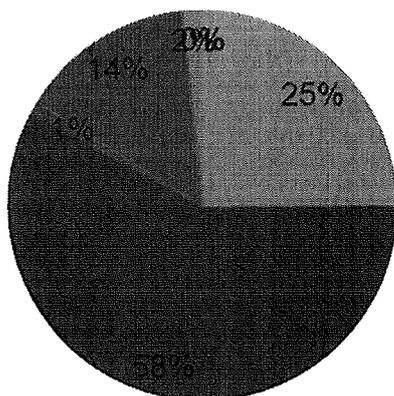


- Atténuations de charges
- Produits des services, du domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

		2024	2025	2026	2027
011	Charges à caractère général	1 241 519,81 €	1 278 755,78 €	1 307 066,48 €	1 336 435,32 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 885 156,42 €	2 942 859,55 €	3 001 716,74 €	3 061 751,08 €
014	Atténuations de produits	46 642,00 €	46 642,00 €	46 642,00 €	46 642,00 €
65	Autres charges de gestion courante	720 927,12 €	735 345,66 €	750 052,57 €	765 053,62 €
66	Charges financières	79 962,33 €	91 258,93 €	91 938,59 €	110 955,51 €
67	Charges exceptionnelles	157,87 €	159,45 €	161,05 €	162,66 €
68	Dotations aux provisions	340,37 €	343,77 €	347,21 €	350,68 €
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 974 705,92 €</b>	<b>5 095 365,15 €</b>	<b>5 197 924,64 €</b>	<b>5 321 350,87 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	861 490,24 €	866 828,16 €	872 219,47 €	877 664,69 €
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>861 490,24 €</b>	<b>866 828,16 €</b>	<b>872 219,47 €</b>	<b>877 664,69 €</b>
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 836 196,16 €</b>	<b>5 962 193,31 €</b>	<b>6 070 144,11 €</b>	<b>6 199 015,56 €</b>

**Dépenses réelles de l'année 2024**



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières

**AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET**

	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	5 844 493,63 €	6 174 743,06 €	6 274 798,65 €	6 379 170,08 €
Dépenses de fonctionnement	5 837 696,16 €	5 999 708,31 €	6 072 032,26 €	6 234 282,51 €
<b>Résultat de l'année</b>	<b>6 741,62 €</b>	<b>174 807,98 €</b>	<b>202 532,80 €</b>	<b>144 647,02 €</b>
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>737 199,74 €</b>	<b>910 607,43 €</b>	<b>943 726,99 €</b>	<b>891 289,91 €</b>
Remboursement capital emprunts	598 276,00 €	597 842,00 €	550 308,00 €	570 420,00 €
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>138 923,77 €</b>	<b>312 765,27 €</b>	<b>393 419,00 €</b>	<b>320 870,26 €</b>
<b>% remboursement CAF par la dette</b>	<b>81 %</b>	<b>66 %</b>	<b>58 %</b>	<b>64 %</b>
<b>Capital restant dû</b>	<b>5 554 141,78 €</b>	<b>7 060 039,96 €</b>	<b>6 461 971,05 €</b>	<b>6 911 429,48 €</b>
<b>Désendettement année CAF</b>	<b>7 ans, 6 mois</b>	<b>7 ans, 9 mois</b>	<b>6 ans, 10 mois</b>	<b>7 ans, 9 mois</b>

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

	2024	2025	2026	2027
<b>Recettes</b>				
Reprise de l'excédent N-1	0,00 €	9 078,00 €	0,00 €	0,00 €
Autofinancement	737 255,59 €	910 834,20 €	943 960,58 €	891 530,46 €
FCTVA	174 865,00 €	479 028,00 €	511 918,00 €	556 846,00 €
Taxe d'aménagement	150 000,00 €	145 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €
Subventions octroyées	554 000,00 €	182 776,00 €	30 000,00 €	0,00 €
Subventions demandées	327 500,00 €	444 500,00 €	467 001,00 €	150 000,00 €
Emprunts	1 854 230,00 €	2 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
Affectation Fonctionnement 202	534 856,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FCTVA	-2 000,00 €	-200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Vente presbytere	265 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>4 595 707,00 €</b>	<b>3 971 217,00 €</b>	<b>3 092 879,00 €</b>	<b>1 738 376,00 €</b>

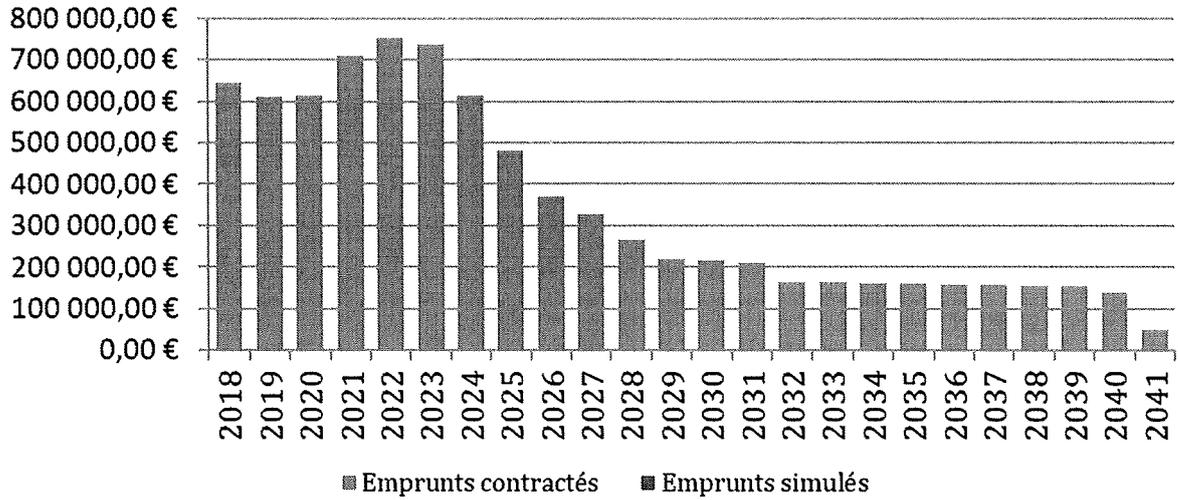
## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2024	2025	2026	2027
<b>Dépenses</b>				
Reprise du déficit N-1	253 847,00 €	0,00 €	178 252,00 €	549 915,00 €
Remboursement emprunts	598 332,00 €	598 069,00 €	550 542,00 €	570 660,00 €
<b>Investissements</b>				
AVELYS VRD	15 000,00 €	250 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
Aménagement Pont Claou	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €
Chapelle de PenMern	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chauffage école / EE	30 000,00 €	230 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chemineements doux Port Blanc	695 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DOMICILE PARTAGE	0,00 €	56 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
Démolition ex salon coiffure (remise en état du pignon)	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ecole (dont menuiseries extérieures)	126 500,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Pôle sportif	300 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	1 634 000,00 €
LE SENIZ	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mairie	44 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Maison assistantes maternelles	500 000,00 €	230 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Multi-Accueil	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Médiathèque	22 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Participation PK port-blanc	109 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Portage foncier	389 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restaurant scolaire	42 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rue Mané er groez	242 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Récurrent / renouvellement	904 800,00 €	753 000,00 €	753 000,00 €	653 000,00 €
Travaux Divers	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Voiries et Réseaux	122 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais d'études	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des investissements soumis à la FCTVA	3 121 450,00 €	3 395 400,00 €	2 803 000,00 €	2 287 000,00 €
Total des investissements non soumis à la FCTVA	613 000,00 €	156 000,00 €	111 000,00 €	111 000,00 €
Total des investissements	3 734 450,00 €	3 551 400,00 €	2 914 000,00 €	2 398 000,00 €
Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Dépenses	4 586 629,00 €	4 149 469,00 €	3 642 794,00 €	3 518 575,00 €

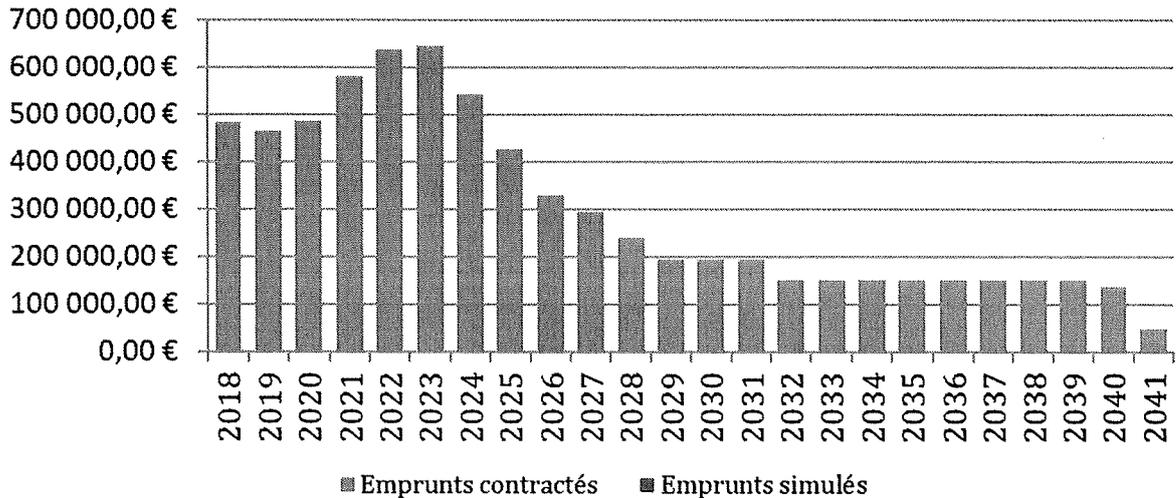
**RATIOS**

	2024	2025	2026	2027
<b>Ratios</b>				
CAF Brute	737 255,59 €	910 834,20 €	943 960,58 €	891 530,46 €
CRD	5 554 142,00 €	7 060 040,00 €	6 461 971,00 €	6 911 429,00 €
Désendettement année CAF	7 ans, 6 mois	7 ans, 9 mois	6 ans, 10 mois	7 ans, 9 mois
% du remboursement de la dette CAF	81,16 %	65,66 %	58,32 %	64,01 %
CAF NETTE pour investir	138 924,00 €	312 765,00 €	393 419,00 €	320 870,00 €
<b>Résultat annuel PPI</b>				
Résultat annuel PPI	9 077,98 €	-178 252,31 €	-549 914,50 €	-1 780 198,64 €

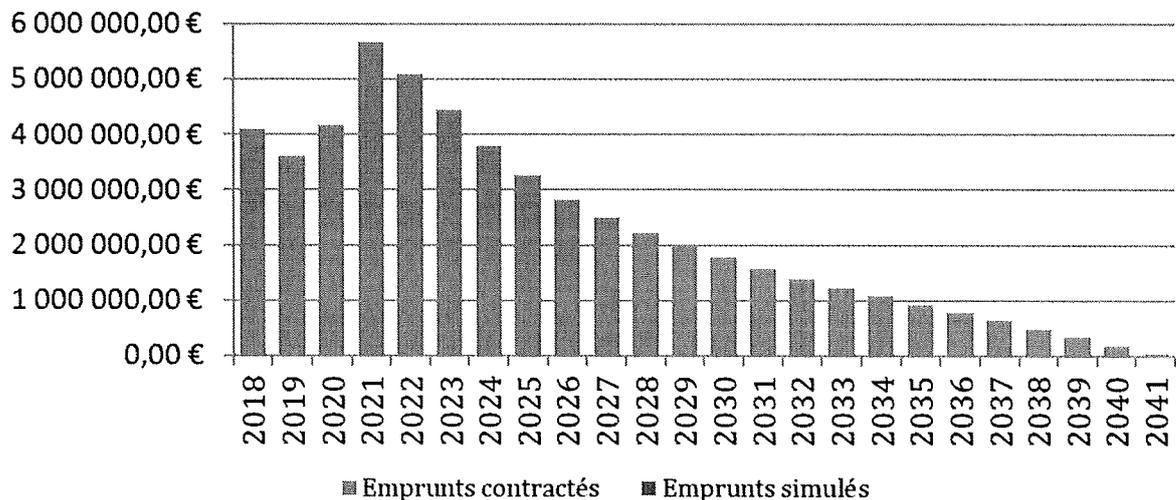
**STRUCTURATION DE LA DETTE  
LES ANNUITES**



## LE REMBOURSEMENT EN CAPITAL



## LE CAPITAL RESTANT DU



## LA FISCALITE LOCALE

En matière de fiscalité locale en 2024, l'évolution majeure concerne la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation qui est cependant maintenue pour les résidences secondaires et les logements vacants. En effet, dès 2021, les collectivités locales ont perdu le produit de la taxe d'habitation que l'Etat a compensé avec la mise en œuvre d'un coefficient correcteur pour compenser les éventuels écarts.

L'évolution de la base locative retenue pour le calcul du produit fiscal doit évoluer de 3,9%.

**Concernant les orientations applicables pour l'année 2024, il n'est donc pas envisagé de faire évoluer les taux d'imposition communaux. Cependant une augmentation de 60% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sera appliquée.**

Soit :

- ✓ Taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires : 21.20%
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 38,16 % (22,90% : taux communal + 15,26% : taux départemental) ;

✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 48,97 %

## BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES MOUILLAGES

### ❖ PREVISIONS EN MATIERE D'EXPLOITATION

#### Recettes

Les recettes d'exploitation sont majoritairement constituées de redevances et les locations de mouillages versées par les usagers. En 2024, elles sont estimées à 276.916 euros. Une augmentation des tarifs d'un montant de 9 euros est prévue afin de prendre en compte l'augmentation de 4% de la redevance de l'Autorisation d'Occupation du domaine public décidée par l'Etat.

#### Dépenses

Les dépenses d'exploitation d'un montant global de 276.916 euros, sont essentiellement consacrées au règlement de la redevance d'occupation du domaine public pour environ 61.000€ (qui a augmenté de 4% en 2023), au marché de vérification des mouillages et travaux divers pour 47.000€ et aux frais de personnel que l'on peut estimer à environ 75.000€.

### ❖ PREVISIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

#### Recettes

Les recettes d'investissement sont constituées des dotations aux amortissements pour 72.000€, de la prévision d'excédent d'investissement reporté qui s'élève à environ 34.988 €, de 37.000 € d'amortissements.

#### Dépenses

Pour 2024, les dépenses d'investissement prévues sont d'environ 69.500 euros :

- 15.000€ réfection de pontons
- 4.500€ achat de chaînes
- 7.000€ achat de lignes de bouées zone de baignade
- 3.000€ achat d'une tablette étanche
- 3.000€ rachat de corps morts et achat d'un moteur pour le bateau
- 25.000 € achat d'un véhicule
- 9.000 € achat de 2 containers de stockage

**Nombre de Conseillers****En exercice : 27****Présents : 23****Votants : 25**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 26 janvier 2024 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

**Présents :**

Jean-René JAOUEN, Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Pernelle TOREST, Joël BIGNON, Bruno PICAUD, Frédéric LAURENT, Patrick BERTRAND, Anita ALLAIN-LE PORT, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Béatrice VAN DER GUCHT, Christian LE DANTEC (à partir de 19h10), Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Nadège CORSO, Jean-François SERAZIN, Didier VAUTRIN.

**Ont donné procuration :**

Eveline PINOIT à Nadine LE MARHOLLEC, Séverine MULLER à Anita ALLAIN-LE PORT, Patrick OURY à Nadège CORSO

**Excusée :**

Brigitte FALLOT, Sophie BODIN

**Secrétaire de séance :** Pernelle TOREST.

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelle pas d'observation et est donc arrêté.

**04/2024) PARTICIPATION AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ANNEE 2024**

Par courrier en date du 08 janvier 2024, Madame la Vice-Présidente du Centre communal d'action sociale (CCAS) sollicite une subvention d'un montant de 402.000 euros. Cette subvention représente 37,68% des charges de fonctionnement du budget du CCAS. Pour mémoire, le montant de la subvention versé au CCAS en 2023 s'élevait à 390.000 euros. Cette évolution est justifiée par l'augmentation du coût de la vie évaluée à 3,2% pour l'année 2024.

Vu l'avis favorable émis par la commission Finances, activités économiques et tourisme réunie le 22 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- ↳ de verser au budget du Centre communal d'action sociale la somme de 402.000 euros ;
- ↳ de procéder au versement de la participation en fonction des besoins de financement du Centre communal d'action sociale ;
- ↳ d'inscrire les crédits nécessaires au compte 657363 au budget primitif de l'exercice 2024 ;
- ↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

**Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.**

Fait à BADEN, le 06 février 2024  
Le Maire,  
Patrick EVENO



Envoyé en préfecture le 07/02/2024  
Reçu en préfecture le 07/02/2024  
Publié le  
ID : 056-215600081-20240206-04\_2024-DE

**Nombre de Conseillers****En exercice : 27****Présents : 23****Votants : 25**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 26 janvier 2024 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

**Présents :**

Jean-René JAOUEN, Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Pernelle TOREST, Joël BIGNON, Bruno PICAUD, Frédéric LAURENT, Patrick BERTRAND, Anita ALLAIN-LE PORT, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Béatrice VAN DER GUCHT, Christian LE DANTEC (à partir de 19h10), Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Nadège CORSO, Jean-François SERAZIN, Didier VAUTRIN.

**Ont donné procuration :**

Eveline PINOIT à Nadine LE MARHOLLEC, Séverine MULLER à Anita ALLAIN-LE PORT, Patrick OURY à Nadège CORSO

**Excusée :**

Brigitte FALLOT, Sophie BODIN

**Secrétaire de séance :** Pernelle TOREST.

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le

ID : 056-215600081-20240206-05\_2024-DE

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelle pas d'observation et est donc arrêté.

## **05/2024) LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE - SOUTIEN FINANCIER A LA DESTRUCTION DES NIDS SUR LE DOMAINE PRIVE POUR 2024**

Face, au caractère invasif du frelon asiatique et les risques, qui affectent tant la sécurité publique que l'économie apicole et l'environnement, le Conseil municipal avait par délibération n°60/2021 en date du 17 mai 2021 décidé de soutenir financièrement la destruction des nids de frelons. En 2023, le Conseil municipal a décidé de reconduire l'aide financière dans les conditions suivantes :

- Bénéficiaires de l'aide : les particuliers, les associations, les agriculteurs et les entreprises ;
- Montant de l'aide : 75% du montant TTC de la facture de destruction d'un nid de frelons asiatiques par un professionnel agréé ;
- Barème des plafonds éligibles :
  - nid situé de 0 à ≤ 5 mètres = 75 € TTC ;
  - nid situé de 5 mètres à ≤ 10 mètres = 95 € TTC ;
  - nid situé de 10 mètres à ≤ 20 mètres = 120 € TTC ;
  - nid situé à plus 20 mètres = 180 € TTC ;
  - au-delà de 15 mètres avec l'utilisation d'une nacelle = 400 € TTC.

Pour l'année 2023, sur 150 demandes d'intervention, 116 nids de frelons asiatiques ont été détruits, et 85 ont donné lieu à indemnisation pour un montant global de 5.391 euros.

Il est proposé de reconduire les modalités de l'aide financière afin de soutenir la destruction des nids de frelons telles qu'indiquées ci-dessus, en précisant la :

- Période d'éligibilité de destruction des nids : 1er mai au 30 novembre 2024

- Date limite d'instruction des dossiers et de versement des aides : 31 janvier 2025

Vu l'avis favorable de la Commission des finances, activités économiques et tourisme réunie le 22 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- ↳ de verser une subvention, selon les conditions fixées dans la présente délibération ;
- ↳ d'inscrire les crédits correspondant au budget 2024 ;
- ↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

**Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.**

**Fait à BADEN, le 06 février 2024**  
**Le Maire,**  
**Patrick EVENO**



Envoyé en préfecture le 07/02/2024
Reçu en préfecture le 07/02/2024
Publié le
ID : 056-215600081-20240206-05_2024-DE

**Nombre de Conseillers****En exercice : 27****Présents : 23****Votants : 25**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 26 janvier 2024 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

**Présents :**

Jean-René JAOUEN, Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Pernelle TOREST, Joël BIGNON, Bruno PICAUD, Frédéric LAURENT, Patrick BERTRAND, Anita ALLAIN-LE PORT, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Béatrice VAN DER GUCHT, Christian LE DANTEC (à partir de 19h10), Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Nadège CORSO, Jean-François SERAZIN, Didier VAUTRIN.

**Ont donné procuration :**

Eveline PINOIT à Nadine LE MARHOLLEC, Séverine MULLER à Anita ALLAIN-LE PORT, Patrick OURY à Nadège CORSO

**Excusée :**

Brigitte FALLOT, Sophie BODIN

**Secrétaire de séance :** Pernelle TOREST.

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le

ID : 056-215600081-20240206-06\_2024-DE

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelle pas d'observation et est donc arrêté.

**06/2024) AUTORISATION DE DEPOT D'UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX – HABILLAGE EN BARDAGE BOIS DU PIGNON D'UN APPENTIS – 7 RUE DES FRERES LE GUENEDAL**

La Commune de Baden est propriétaire d'une habitation sise 7 rue des Frères Le Guénédal.

Suite à la démolition en octobre 2023 de l'ancien salon de coiffure sur le terrain mitoyen sis 9 rue des Frères Le Guénédal, le pignon Est de l'appentis accolé à l'habitation du n°7 demeure ouvert sur l'extérieur sur sa partie haute, provisoirement bâchée.

Il est proposé de reboucher le pignon Est de l'appentis par un habillage en bardage bois couleur naturelle de type faux claire-voie en douglas avec des lames de dimension 27 x 125 mm.

Cette opération nécessite l'obtention d'une déclaration préalable de travaux.

Vu les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

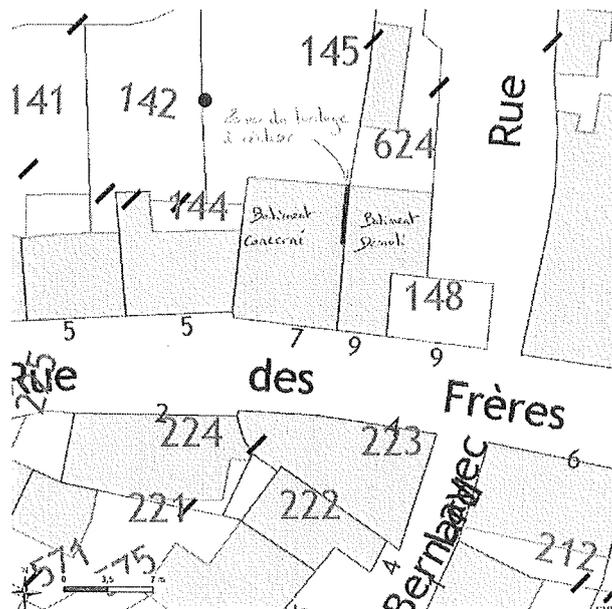
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 24 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour l'habillage en bardage bois du pignon Est de l'appentis sur le terrain cadastré AB n°145, 7 rue des Frères Le Guénédal ;

☞ de mettre à la charge de la Commune les frais liés à ce dossier ;

☞ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.



**Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.**

**Fait à BADEN, le 06 février 2024**  
**Le Maire,**  
**Patrick EVENO**



Envoyé en préfecture le 07/02/2024  
Reçu en préfecture le 07/02/2024  
Publié le  
ID : 056-215600081-20240206-06\_2024-DE